





Direction générale de  
l'environnement  
Direction de l'énergie

**EN-VD-3**

Justificatif énergétique  
**Chauffage et  
eau chaude sanitaire**  
Objet de compétence communale

## Production d'eau chaude sanitaire (ECS), (article 31 RLVLEne)

Accumulateur ECS :  isolation d'usine (déclaration de conformité<sup>①</sup>)  
 isolation sur place (annexe 3 RLVLEne)

Température ECS  $\leq 60^{\circ}\text{C}$  :  oui  non, motif de dérogation : ↓

Isolation de la distribution ECS selon  
annexe 3 RLVLEne :  oui  non, motif de dérogation : ↓

<sup>①</sup> Sur demande, la déclaration de conformité (Ordonnance fédérale sur l'énergie, art 10) doit être fournie par le distributeur (fabricant, importateur). Projeteur/euses, installateur et contrôleurs doivent seulement sur demande indiquer le nom du fournisseur.

## Décompte individuel des frais de chauffage et d'ECS (DIFC), (articles 41 à 44 RLVLEne) (Soumis dès 5 unités d'occupation)

Nombre d'unité d'occupation :

Bâtiment neuf ou existant rénové équipé :  oui  non ↓  
 Puissance thermique spécifique  $< 20\text{W}/\text{m}^2_{\text{SRE}}$   
 Label Minergie P  
 Demande de dérogation, motif : ↓

Résidence secondaire  non  oui ↓  
 non soumis (art 48a RLVLEne)  
 soumis → Réglage à distance d'au moins 2 niveaux de température ambiante par unité d'occupation :  
 oui  
 non, motif de dérogation ↓

## Explications/motifs de non-conformité et demande de dérogation

### Signatures

Nom et adresse, ou tampon de l'entreprise	Justificatif établi par :	<b>A REMPLIR PAR LA COMMUNE</b> Le justificatif est certifié complet et correct
	<u>octawatt sàrl - Nicolas Winkelmann</u>	
	<u>Av. Général-Guisan 61b, 1800 Vevey</u>	
	<u>021 922 18 77</u>	
	<u>info@octawatt.ch</u>	
Responsable, tél. :		
Adresse mail :		
Lieu, date, signature :	<u>Vevey, le 03.02.2026</u> 	